



Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 4 novembre 2025

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 4 novembre 2025, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Présents : Mme BENNAMIAS Dominique, Mme BEYNEIX Laure, Mme DUBERGEY Michèle, Mme CREPEAU Maud, M. COUSINEY Didier, M. BILLION Didier Mme LECOEVRE Axelle, Mme LABAT-DUBOIS Sophie, M. LORRIOT Thierry

Excusés : M. MACEDO Emanuel donne procuration à M COUSINEY Didier

Absente : Mme BAISSAS Marielle

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné **M. Didier BILLION** pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

1. Devis plaques de numéros et plaques de rues

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à la nouvelle numérotation il convient de faire l'acquisition des nouvelles plaques de numéros de rue et de plaques de rue.

Il y a lieu de se prononcer sur deux devis.

-Signaux Girod pour un montant de 1336.46€ TTC

-La Poste pour un montant de 1826.15€

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le devis de la société Signaux Girod pour un montant de 1 336.46 €TTC
- Décide d'offrir les plaques de numéro de rue aux administrés.
- mandate M. Le Maire pour signer le devis.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 9
Présents : 08	CONTRE : 0
Procuration : 01	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 9	TOTAL : 9

Mme BENNAMIAS Dominique arrive au deuxième point de l'ordre du jour

2. Devis fourniture et pose de prises guirlandes

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé au SDEEG concernant la pose de prises pour la fixation de guirlandes pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 2 194.60€ TTC

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le devis du SDEEG pour un montant de 2 194.60€ TTC pour la fourniture et pose de prises guirlandes.
- mandate M. Le Maire pour signer le devis.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 00
Procuration : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

3. Devis guirlandes lumineuses

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé auprès de la société Distri Fêtes concernant 5 guirlandes lumineuses d'un montant de 996€ TTC

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le devis du SDEEG pour un montant de 996€ TTC pour l'achat de guirlandes lumineuses.
- mandate M. Le Maire pour signer le devis.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 0
Procuration : 01	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

4. Devis livre Noël école

M. Le Maire informe le conseil municipal d'un devis de la société LUDIC a été présenté par la directrice de l'école concernant des livres pour le Noël des enfants à l'école d'un montant de 606€ TTC

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le devis pour un montant de 606€ TTC de la société Ludic.
- mandate M. Le Maire pour signer le devis.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 0
Procurations : 01	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

5. Tarif location exceptionnelle salle des fêtes

Le Maire explique que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

La mairie a reçu une proposition commerciale de LA POSTE pour faire réaliser le recensement par les facteurs, comme agents recenseurs. Le coût proposé est de 13€ HT par logement recensé (base de 440 logements sur notre commune).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la proposition de LA POSTE de réaliser le recensement de la population pour un coût de 13€ HT par logement recensé.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 0
Procurations : 01	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

6. Conventionnement avec la CAF de la Gironde-Avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de ses conventions thématiques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’une Convention Territoriale Globale (CTG) a été conclue entre la Communauté de Communes du Sud Gironde, 19 communes dont la nôtre, et la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de la Gironde pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Cette convention formalise les axes de partenariat entre le projet social de territoire de la Communauté de Communes du Sud Gironde et la stratégie nationale et locale de la CAF. Elle permet de structurer les actions communes et de définir le cadre du cofinancement par la CAF des initiatives relevant de la politique familiale et sociale du territoire.

Dans ce cadre, plusieurs conventions thématiques ont été conclues afin d’optimiser le fonctionnement des structures du territoire (crèches, LAEP, RPE, structures Enfance et Jeunesse extra et péri-scolaires, ludothèque, chargés de coopération, etc.).

Compte tenu des élections municipales et communautaires prévues en mars 2026, susceptibles d’impliquer de nouvelles orientations politiques, il apparaît opportun de prolonger la CTG 2022-2025 ainsi que les conventions thématiques associées jusqu’au 31 décembre 2026. Cette prorogation vise à garantir la continuité des politiques publiques engagées et à anticiper les futurs enjeux territoriaux.

Vu le courrier de la CAF de la Gironde daté de mai 2025, accordant un accord de principe à la Communauté de Communes pour cette prolongation par avenant;

Vu l’instruction de la demande par la CAF, laquelle a sollicité des pièces complémentaires en date du 10 octobre 2025 ;

Chaque commune signataire de la CTG est appelée à se prononcer sur la prorogation proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D’acter l’engagement de la commune dans la poursuite du partenariat avec la CAF de la Gironde dans le cadre de cette prorogation d’un an de la CTG ;
2. D’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant correspondant à la CTG couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 0
Procurations : 01	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

7. Devis climatisation école

M. Le Maire informe le conseil municipal la réception de 3 devis a été présenté pour la climatisation de l’école. Il y a lieu de se prononcer sur ces 3 devis.

-SONOCLIM pour un montant de 26 226.58€ TTC



- Vincent COSSON pour un montant de 33 270.00€ TTC
- C'Quelec pour un montant de 72 065.58€ TTC

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le devis de l'entreprise SONOCLIM pour un montant de 26 226.58€ TTC
- mandate M. Le Maire pour signer le devis.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 09	CONTRE : 0
Procurations : 01	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

8. Informations

- Monsieur le Maire informe que la salle des fêtes a été louée à titre gracieux le 31 décembre 2025.
- Monsieur le Maire informe que le chemin de Compostelle passera dans la commune de Le Pian sur Garonne.
- Madame Axelle LECEOUVRE demande des explications concernant la fusion du syndicat d'assainissement de la région Saint Macaire. Les explications données lors du vote de la fusion n'ont pas été comprises. Le syndicat d'assainissement de la Région Saint Macaire fusionne avec le SIAEP de Verdélais et non avec le SIAEPA de la région de CAUDROT. Ce rajoute la régie de Saint Macaire pour l'eau et l'assainissement de Sainte Croix du Mont.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h00, l'ordre du jour étant épuisé.

✧ ✧ ✧

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

M. Didier BILLION
Secrétaire de séance